



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Fort-de-France, le 31 mai 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

Une campagne de lutte collective contre les rats est entreprise sur l'ensemble du territoire de la Martinique du 3 au 21 juin 2024

Le caractère invasif des rats noirs (*Rattus rattus*) et gris (*Rattus norvegicus*), constitue une menace pour la biodiversité, la santé publique et l'économie. Elle engendre des conséquences négatives pour les espèces indigènes, les habitats, les écosystèmes, l'économie, en particulier pour les cultures agricoles et vivrières, et la santé publique notamment au regard du développement de la leptospirose.

Une campagne de lutte collective et organisée contre les rats est entreprise sur tout le territoire de la Martinique du 3 au 21 juin 2024. Elle donne lieu à l'exécution des mesures particulières de destruction déterminées et encadrées par l'arrêté préfectoral n°R02-2024-05-03-00002 du 3 mai 2024.

La campagne de lutte est conduite par la fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles de la Martinique (FREDON Martinique), sous la direction technique des services de l'Etat et des collectivités.

Les opérations locales de dératisation sont placées sous la responsabilité et la direction du Maire.

La lutte individuelle s'avère peu efficace car non coordonnée au niveau des territoires, que ce soit en zone urbaine ou en milieu agricole.

Cette campagne de lutte collective généralisée vise à ramener à un seuil de nuisibilité acceptable la population des rongeurs sur l'ensemble du territoire.